



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 22 mai 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2024
TOUTES LES RÉOLUTIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES
DIVIDENDE COMPLÉMENTAIRE DE 0,05 € VERSÉ LE 27 JUIN 2024

L'Assemblée générale mixte de Bolloré SE s'est tenue le 22 mai 2024 sous la présidence de Cyrille Bolloré.

L'ensemble des résolutions présentées au cours de l'Assemblée générale mixte de Bolloré SE ont été adoptées entre 91,72 % et 99,99 % des voix exprimées représentant 94,55 % du total des voix.

L'Assemblée générale statuant à titre ordinaire a notamment approuvé le versement d'un dividende de 0,07 euro par action, en hausse de 17 %, soit un dividende complémentaire de 0,05 euro par action après le paiement de l'acompte de 0,02 euro par action versé en septembre 2023. Ce dividende complémentaire est payable uniquement en espèces et sera versé le 27 juin 2024.

Parmi les résolutions soumises aux votes lors de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2024, les actionnaires ont également approuvé les renouvellements des mandats d'administrateur de Sophie Johanna Kloosterman et de Alexandre Picciotto.

La présentation projetée lors de l'Assemblée générale sera disponible sur le site internet de la société : www.bollore.com / Actionnaires / Informations réglementées.